

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation : 07/03/2017.

Présents : ARIANE ALBARIC, ELISABETH BRUSSAT, SOPHIE CARRE, SUZY CHAMPREDON, CELINE DESSIMOND, LAURENT DOLCEMASCOLO, PATRICIA LACHAMP, MICHELE MASSE ; DANIEL MAURIN, RICHARD PONCEPT, CHRISTIAN ROBIN, JEAN-LOUIS ROUVIDANT, JULIEN THELLIER, PATRICK VITALIS.

Absents : JACQUELINE BAURY, NATHALIE CHALARD, CEDRIC DAUDUIT (POUVOIR RICHARD PONCEPT), FRANCK OZEO, STEPHANIE VOLPINI (*pouvoir PATRICIA LACHAMP*).

I - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Michèle Masse est élue secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 30 JANVIER 2017

Le compte-rendu du conseil municipal du 30/01/2017 est approuvé par l'assemblée.

III - DÉLIBÉRATIONS

Approbation des comptes de gestion 2016

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du trésorier municipal pour les **budgets Base de Loisirs, Assainissement et Commune** de l'exercice 2016. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation des comptes administratifs 2016

Sous la présidence de Christian Robin, conseiller, le conseil municipal examine les comptes administratifs 2016 qui s'établissent ainsi :

Budget Base de Loisirs

Investissement

Dépenses	75 685,40 €
Recettes	80 212,36 €
Résultat d'investissement 2016	+ 4526,96 €
Résultat d'investissement reporté	- 21 691,79 €
Résultat cumulé d'investissement 2016	- 17 164,83 €

Restes à réaliser

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser :	0.00 €
Besoin de financement	17 164,83 €

Fonctionnement

Dépenses	84 576,02 €
Recettes	103 154,11 €
Résultat de fonctionnement 2015	+ 18 578,09 €
Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2015	18 578,09 €

Budget Assainissement

Investissement

Dépenses	121 335,34 €
Recettes	156 749,18 €
Résultat d'investissement 2016	+ 35 413,84 €
Résultat d'investissement reporté	- 42 468,64 €
Résultat cumulé d'investissement 2016	- 7 054,80 €

Restes à réaliser

Dépenses	8 000,00 €
Recettes	147 689,82 €
Solde des restes à réaliser :	+ 139 689,82 €
Besoin de financement	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	146 642,66 €
Recettes	157 135,65 €
Résultat de fonctionnement 2016	+ 10 492,99 €
Résultat de fonctionnement reporté	15 000,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2016	+ 25 492,99 €

Budget Commune

Investissement

Dépenses	928 936,25 €
Recettes	717 407,01 €
Résultat d'investissement 2016	- 211 529,24 €
Résultat d'investissement reporté	- 50 574,26 €
Résultat cumulé d'investissement 2016	- 262 103,50 €

Restes à réaliser

Dépenses	260 339,81 €
Recettes	478 291,00 €
Solde des restes à réaliser :	+ 217 951,19 €
Besoin de financement	44 152,31 €

Fonctionnement

Dépenses	1 574 497,76 €
Recettes	1 786 883,95 €
Résultat de fonctionnement 2016	+ 212 386,19 €
Résultat de fonctionnement reporté	120 000,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2015	332 386,19 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2016 des Budgets Base de Loisirs, Assainissement et Commune.

Vote : Budget Base de loisirs : 15 pour (dont 2 pouvoirs), 1 abstention (M. Vitalis).

Vote : Budgets Assainissement et Budget Commune: 16 pour (dont 2 pouvoirs).

Affectation des résultats de l'exercice 2016

Budget Base de Loisirs

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif 2016 du Budget Base de Loisirs, Considérant que la section investissement présente un déficit de 17 164,83 €, Considérant que la section fonctionnement présente un excédent de 18 578,09 €, Après en avoir délibéré, décide d'affecter au Budget Base de Loisirs pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en affectant au compte 1068 « excédent d'exploitation capitalisé » la somme de 18 578,09 €.

Monsieur Vitalis explique son abstention par le fait que « sans aucune subvention de la commune ponctionnée sur le budget de fonctionnement, la base de loisirs serait en déficit. Cette dernière vit donc sous perfusion financière ».

Vote : 15 pour (dont 2 pouvoirs), 1 abstention (M. Vitalis).

Eléments complémentaires d'Elisabeth Brussat : *A compter de 2018, le revenu des immeubles et licences (17 300 €) couvrira aisément les dépenses de fonctionnement (qui s'élèvent approximativement à 15 000 €). La différence sera affectée en Investissement pour couvrir notamment le remboursement de l'emprunt de 6 500 €. Le reste à charge de la commune (4 200 €) peut varier selon les choix d'investissement votés.*

Budget Assainissement

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif 2016 du Budget Assainissement, Considérant que la section investissement ne présente pas de déficit,

Considérant que la section fonctionnement présente un excédent de 25 492,99 €,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au Budget Assainissement pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- Affectation à la section d'investissement en affectant au compte 1068 « excédent d'exploitation capitalisé » la somme de 10 492,99 €.
- Affectation du solde, soit la somme de 15 000.00 €, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Vote : 16 pour (dont 2 pouvoirs).

Budget Commune

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif 2016 du Budget Commune,

Considérant que la section investissement présente un déficit de 44 152,31 €,

Considérant que la section fonctionnement présente un excédent de 332 386,19 €,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au Budget Commune pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en affectant au compte 1068 « excédent d'exploitation capitalisé » la somme de 212 386,19 €.
- En affectant le solde, soit la somme de 120 000.00 €, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Vote : 16 pour (dont 2 pouvoirs).

SIEG - groupement d'achat d'électricité - Adhésion à un groupement de commandes

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) propose la constitution d'un nouveau groupement de commande d'achat en électricité pour une durée de six ans pour la période 2018 / 2021. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acte constitutif du groupement de commande (voir annexe), approuve l'adhésion et autorise Madame le Maire à signer ledit acte.

SIEG - Puy--Renard - EP

Afin de procéder aux travaux d'éclairage public suite au renforcement BT du poste « Puy-Renard », il convient de signer une convention de financement de travaux avec le SIEG. La part communale du montant des travaux est évaluée à 700 € HT. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention.

SIEG - Les Geneix - EP et FT - Signature d'une convention

Suite au projet de Lotissement en cours de réalisation chez Reveret, le projet initial du SIEG concernant les travaux d'éclairage public et de réseau France télécom va être modifié. La part communale du montant des travaux est évaluée à 16 000 € HT ?. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer un avenant à la convention.

SIEG - Réseaux du bourg - EP

Afin de procéder aux travaux d'éclairage suite aux travaux d'aménagement BT de la traverse du bourg, il convient de signer une convention de financement de travaux d'Eclairage Public communal avec le SIEG. La part communale du montant des travaux est évaluée à 9 501, 26 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention.

SIEG - Chez Roudeix

Afin de procéder aux travaux d'enfouissement des réseaux France télécoms et d'éclairage public Chez Roudeix, il convient de signer une convention de travaux avec le SIEG. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ces conventions.

PLUI

Madame le Maire indique qu'il convient de délibérer quant à la question de confier l'élaboration et la gestion du PLU au niveau intercommunal (PLUi).

Monsieur Vitalis réagit sur ce point : « *si certaines missions régaliennes ont intérêt à être mutualisées et même si l'avenir conduit les communes vers la mutualisation de leurs compétences, de son point de vue en revanche, la gestion de l'urbanisme devrait être la dernière compétence transmise à la Communauté de communes, parce que personne mieux que le Maire ne peut régler les problématiques de gestion de l'habitat.* »

Richard Poncept attire l'attention du Conseil sur « *la nécessité de montrer que les élus des communes de la communauté de communes Entre Dore et Allier savent travailler ensemble.* »

Vote : Votes contre : 1 (Patrick Vitalis) - Abstentions : 10 (Ariane Albaric, Sophie Carré, Laurent Dolcemascolo, Cédric Dauduit (par pouvoir), Céline Dessimond, Patricia Lachamp, Michèle Masse, Richard Poncept, Jean-Louis Rouvidant, Stéphanie Volpini (par pouvoir).

Votes pour : 5 (Elisabeth Brussat, Suzy Champredon, Daniel Maurin, Christian Robin, Julien Thellier).

Biens de section Bournat - nouvelle attribution lot 82

Monsieur Serge CAILLOT, bailleur du lot 82 de 1,346 hectare, ne souhaitant plus bénéficier de la jouissance de ce bien, il convient de procéder au choix du prochain bailleur. La Commission communale en charge des biens de section propose d'attribuer l'exploitation de ce lot à Monsieur Guillaume MOREL. Le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de la commission et autorise Madame le Maire de signer le bail avec ce candidat.

Taxe redevance assainissement

Mme le Maire informe l'assemblée que le taux de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ne change pas pour 2017, 0.18 €/m³. Le conseil municipal entérine à l'unanimité cette modification par délibération.

IV - INFORMATIONS DIVERSES

- Une visite du chantier de l'école sera proposée aux élus en avril ;
- La date d'inauguration de l'école est d'ores et déjà fixée au 20 octobre 2017 à 17 heures ;
- La commission des Finances aura lieu le mercredi 29 mars à 18 heures (au lieu du 28 mars) ;
- Madame le Maire informe le Conseil municipal que des négociations sont en cours avec la SARL Chollet pour la reprise de la piscine. Les conditions étant le maintien de l'ouverture au public. Monsieur et Madame Chollet souhaitent proposer des plages d'ouvertures au public plus importantes pendant la saison estivale. Monsieur Vitalis fait observer que les frais d'entretien propriétaire resteront à la charge de la commune. Madame le Maire précise qu'un nouveau bail sera signé avec les locataires du camping, impliquant une réévaluation du loyer annuel.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le
lundi 10 avril 2017 à 18 h 30.**